

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORNAC

L'an deux mil dix-sept et le onze décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MORNAC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LAURENT Francis, Maire.

Convocation du 05 décembre 2017

PRESENTS : LAURENT Francis, GUENOLE Nicole, MARSAT Guillaume, VIOLLET Nathalie, BINCHET Jean-Pierre, DESMORTIER Isabelle, DA SILVA Pascal, COHORT Denise, CHARTIER Christophe, BISSIRIER Gaëtan, SEGUINOT Thomas, BOUQUET Gérard, BECARD Sophie, DUMASDELAGE Didier, RIPPE Josette, DEMARLY Philippe.

Absents excusés : CHARTIER Nadège, AUDOIN Nadine, LABBE Nadine (pouvoir à Philippe DEMARLY).

Isabelle DESMORTIER a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 13/11/2017 ;
- ✓ SIVU : Rapport d'activité 2016 ;
- ✓ Conseil de développement : avis sur le projet de territoire 2018-2025 ;
- ✓ Décision budgétaire : admission en non-valeur ;
- ✓ Fixation de l'indemnité représentative de logement 2017 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction ;
- ✓ Divers.

1^{er} point : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2017

Monsieur Francis LAURENT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu.

2^{ème} point : SIVU : Rapport d'activité 2016

Madame Agnès BRUNET, Directrice générale des services du Syndicat Intercommunal Enfance Jeunesse (SIVU), présente le rapport d'activité de l'année 2016 du SIVU. Pour rappel, le SIVU a été créé par les communes de Mornac, Ruelle/Touvre, l'Isle d'Espagnac et Touvre.

Elle présente le compte administratif 2016 avec un excédent en section de fonctionnement ainsi qu'en section investissement. Le résultat cumulé pour les deux sections est de 392 055,76 € pour l'année 2016. Le SIVU se composait de 62 agents (titulaires, contractuels, contrats aidés) au 31/10/2016.

Elle expose à l'assemblée les données des différents services :

- le service « multi accueil » (commune de Mornac et l'Isle d'Espagnac)

La maison de la petite enfance (crèche) a accueilli 51 enfants durant l'année 2016 (1/3 provenant de la commune de Mornac).

- le service « relais assistantes maternelles ou RAM » (commune de Mornac, Ruelle/Touvre, l'Isle d'Espagnac et Touvre)

Ce service proposé 5 ateliers par semaine, des rendez-vous avec les parents mais également des conférences pour les assistantes maternelles et les familles. Environ 150 enfants ont été accueillis sur les différents ateliers et 33 assistantes maternelles des communes concernées fréquentent le RAM.

- le service « centre de loisirs » (commune de Mornac, Ruelle/Touvre, l'Isle d'Espagnac et Touvre)

Le centre de loisirs a accueilli 598 enfants durant l'année 2016 dont 82 de la commune de Mornac.

- le service « animation jeunesse » (commune de Mornac, Ruelle/Touvre et l'Isle d'Espagnac)

Ce service, pour les jeunes de 11 à 17 ans, a accueilli 68 adolescents au cours de l'année 2016 alors qu'il en comptait environ 113 en 2015.

- le service « Temps d'Activités Périscolaires ou TAP » (commune de Mornac, Ruelle/Touvre et l'Isle d'Espagnac)

Les temps d'activités périscolaires ont été mis en place suite à la réforme sur les rythmes scolaires dans les écoles primaires des communes citées ci-dessus. Les TAP sont réalisés sous la forme de séances hebdomadaires d'une durée d'1h30 chacune. Ces activités se tiennent le Mardi et le Vendredi à l'école des Collines de Mornac et sont encadrées par 11 agents (1 directeur et 10 animateurs) du SIVU. Environ 92 % des enfants scolarisés dans les communes concernées bénéficiaient de ces temps en 2016.

3^{ème} point : Conseil de développement : avis sur le projet de territoire 2018-2025.

Monsieur Gilles FERARI, habitant de la commune de Mornac, non élu au sein du Conseil Municipal de Mornac et désigné par Monsieur le Maire pour représenter la commune de Mornac, présente à l'assemblée le conseil de développement du Grand Angoulême.

Il rappelle brièvement que la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême, par suite de la loi sur la "Nouvelle organisation territoriale de la République", est passée de 16 à 38 communes après élargissement aux territoires des communautés de communes Braconnne et Charente, Charente - Boëme - Charraud, et Vallée de l'Echelle".

Le Conseil de développement a donc été renouvelé pour la période 2017 - 2020. Il comprend désormais 130 membres, volontaires et bénévoles, organisés en 3 collèges : "Citoyens", "Acteurs" (économiques, sociaux, associatifs...), et "Assise territoriale" (représentants-non élus- désignés par les communes).

Le Conseil de développement est une instance indépendante de démocratie participative, mise en place par la Communauté d'Agglomération, visant à accroître l'implication des citoyens dans la vie publique et dans la prise de décision politique. Créé en 1999 dans le cadre des "pays", il est obligatoire depuis 2017 dans tous les établissements publics de coopération intercommunale ayant une population supérieure à 20 000 habitants. Il a été installé par GrandAngoulême dès 2002.

Force de proposition, le Conseil de Développement apporte dans le débat public, par ses avis sur la construction des politiques publiques locales, la valeur ajoutée de l'expertise citoyenne forgée dans le débat collectif. Il répond au désir de nombre de citoyens de pouvoir participer à l'amélioration du territoire et des conditions quotidiennes de vie des habitants.

Monsieur FERARI insiste sur le terme « territoire ». En effet, les représentants des communes ne doivent pas défendre les intérêts de leur commune mais construire ensemble une dynamique de territoire.

Ses travaux portent par exemple sur les mutations économiques, les mobilités, la culture... Le Conseil de Développement a participé à l'élaboration de la charte de la participation citoyenne, approuvée par le Conseil Communautaire. Celle-ci prévoit la définition, dès l'émergence d'un projet, du niveau de participation des usagers, habitants et acteurs de la société civile, et ouvre la voie au chantier de l'évaluation des politiques publiques.

Les trois principaux axes du projet de territoire 2018-2025, définis par le Conseil de Développement sont les suivants :

- Citoyenneté et territoire(s)
- Nouveaux enjeux, usages et modes de vie
- Évaluation du projet de territoire

L'avis du Conseil de Développement invite, par la suite, les élus, les techniciens, les habitants et les acteurs à poursuivre ensemble les réflexions et les actions concrètes à mettre en œuvre pour imaginer une gouvernance partagée, une nouvelle démocratie communautaire.

Monsieur FERARI explique que le projet de territoire se définit comme un processus de co-construction dont la première étape a été de prendre connaissance des enjeux locaux et des axes sur lesquels bâtir le projet de territoire puis d'identifier des orientations stratégiques thématiques et transversales. Des groupes de travail se sont réunis afin d'élaborer le projet dans le but de le présenter à la communauté d'agglomération.

4^{ème} point : Décision budgétaire : admission en non-valeur

Madame Nicole GUENOLE, adjointe aux finances, informe l'assemblée que Monsieur PEZE, comptable de la trésorerie de Ruelle, propose une admission en non-valeur pour un montant de 30 € concernant une facture d'assainissement émise en 2010, impayée et dont la poursuite est restée sans effet.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'accepter l'admission en non-valeur du titre de recette présenté ci-dessus.

5^{ème} point : Fixation de l'indemnité représentative de logement 2017 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction

Madame Nicole GUENOLE, donne lecture à l'assemblée de la lettre préfectorale en date du 1er décembre 2017 portant sur la fixation de l'Indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs ne bénéficiant pas de logement de fonction pour l'année 2017. Le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs pour 2017 a été fixé à 2 808 € par le Comité de Finances locales lors de sa séance du 15 novembre 2017, montant identique à celui de 2016.

En conséquence, Monsieur le Préfet propose de procéder à la reconduction à l'identique du montant 2016 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, soit, pour l'année 2017, un montant de base de l'I.R.L. de 2 185 €.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition de Monsieur le Préfet.

Divers :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- par délibération 10 Juin 2002 et du 10 Décembre 2002 le Conseil Municipal de Mornac avait instauré l'indemnité d'administration et de technicité. Monsieur LAURENT rappelle que les critères de révision sont toujours d'actualité et par conséquent l'indemnité de chaque peut être révisée trimestriellement.
 - o Monsieur Philippe DEMARLY demande si les arrêts maladies seront pris en compte dans la révision des indemnités. Il demande également que la modification des indemnités soit stipulée par lettre recommandée aux agents.
 - o Monsieur Guillaume MARSAT, adjoint en charge de personnel, l'informe que ce point ne faisait pas partie des critères de révision et qu'en aucun cas cela impacterait l'indemnité des agents.
- les tarifs de tickets de cantine n'ont pas été modifiés depuis la rentrée scolaire de 2006. La modification, éventuelle, des tarifs sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Toute modification sera effective à la rentrée 2018 car les prix sont fixés par année scolaire.
- Calitom souhaite acquérir des voies communales de la zone économique de la Braconne. Ces voies desservent seulement Calitom. Monsieur Francis LAURENT propose de se renseigner sur la procédure de déclassement des voies communales et inscrira ce dossier à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Madame Isabelle DESMORTIER informe l'assemblée que le spectacle GEPETTO offert par la commune en partenariat avec GrandAngoulême a été très apprécié des 90 enfants présents à la salle des fêtes de la Mornac.

Monsieur Christophe CHARTIER, conseiller, demande si l'achat de prises spéciales permettant l'accès au mur d'escalade de la salle omnisports de Mornac pour les personnes à mobilité réduite ou handicapés a été effectué.

- o Monsieur Pascal DA SILVA, conseiller délégué en charge des sports, a indiqué qu'il allait se rapprocher de club d'escalade de l'angoumois afin de se renseigner sur le matériel adéquat.

Monsieur Francis LAURENT signale à l'assemblée que la commune de Mornac a été sollicitée par SOLiHA dans le cadre du programme Pass-Accession et plus particulièrement sur la reconduction de la participation pour l'année 2018. Les élus ont émis le souhait de poursuivre la participation communale.

La séance est levée à 19h55.